

FORMULE 57B

Loi sur les tribunaux judiciaires

SOMMAIRE DES DÉPENS

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SOMMAIRE DES DÉPENS

Le/La/L' (*désigner la partie*) fournit le sommaire suivant des observations qu'il/elle compte présenter à l'audience à l'appui des dépens qu'il/elle demandera s'il ou si elle obtient gain de cause :

Honoraires (voir le détail ci-dessous) : \$

Honoraires d'avocat relatifs à la comparution : \$

Débours (voir le détail dans l'appendice ci-joint) : _____ \$

Total : \$

Les éléments suivants sont présentés à l'appui des dépens demandés relativement aux facteurs énoncés au paragraphe 57.01 (1) :

- le montant demandé dans l'instance et le montant obtenu

- le degré de complexité de l'instance

- l'importance des questions en litige

- la conduite d'une partie qui a eu pour effet d'abrèger ou de prolonger inutilement la durée de l'instance

- la question de savoir si une mesure prise dans l'instance était irrégulière, vexatoire ou inutile ou si elle a été prise par négligence, erreur ou prudence excessive

- la dénégation, par une partie, d'un fait qui aurait dû être reconnu ou son refus de reconnaître un tel fait

- l'expérience de l'avocat de la partie

- les heures consacrées, les taux demandés à l'égard des dépens et le taux effectivement facturé par l'avocat de la partie

| POSTES D'HONORAIRES <i>(par ex. actes de procédure, affidavits, contre-interrogatoires, préparation, audience, etc.)</i> | PERSONNES <i>(nommer les avocats, stagiaires en droit et clerks d'avocat qui ont rendu des services relativement à chaque poste, ainsi que leur année d'admission au Barreau, le cas échéant)</i> | HEURES <i>(préciser les heures réclamées pour chaque personne nommée dans la colonne 2)</i> | TAUX D'INDEMNISATION PARTIELLE <i>(préciser le taux demandé pour chaque personne nommée dans la colonne 2)</i> | TAUX EFFECTIF* |
|---|--|--|---|----------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

* Préciser le taux effectivement facturé au client pour chaque personne nommée dans la colonne 2. En cas d'entente sur des honoraires conditionnels, indiquer le taux qui aurait été facturé à défaut d'une telle entente.

- les autres facteurs se rapportant à la question des dépens

CERTIFICAT DE L'AVOCAT

JE CERTIFIE que les heures réclamées ont été travaillées, que les taux indiqués sont exacts et que chacun des débours a été engagé comme il est allégué.

Date : _____

(signature de l'avocat)

RCP-F 57B (1^{er} novembre 2005)